

# CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 8 juillet 2021 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 63 / 2021

Objet de l'autorisation : Extension du rez-de-chaussée longeant le pignon droit de la maison ainsi que l'aménagement d'une piscine à l'arrière de la maison.

Nom et adresse du requérant : Monsieur et Madame  
Claude Feipel-Gauche  
5, Im Dudel  
L-4968 Schouweiler

Localisation de la construction : 5, Im Dudel  
L-4968 Schouweiler  
Num. cad. 633 / 3792 & 633 / 3791  
Sect.D de Schouweiler  
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,  
Manon BEI – ROLLER

**Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.**